CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 février 2024 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

ABSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 6 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse suppléante constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h07.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 183 808,40 $

2.2 Adoption du règlement 569-ADM-2024 relatif au traitement des élus municipaux

2.3 Adoption du règlement 568-ADM-2023 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024

2.4 Heures d'ouverture du bureau municipal

2.5 Groupe DL Solutions Informatiques – Proposition # MKI031655

2.6 Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau – Renouvèlement d'adhésion

2.7 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau – Adhésion

2.8 Fondation Le Terrier – Protocole d'entente

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3.1 Logiciel alertes de masse – Offre de services

3.2 Autorisation de signatures – Inspectrice municipale adjointe environnement et hygiène du milieu

3.3 Adoption du second projet du règlement modificateur numéro 354-71 modifiant le règlement de zonage 354 visant à permettre les logements parentaux à l'intérieur de toute les zones

4 TRANSPORT

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Avis de motion règlement 571-HYG-2024 décrétant des dépenses en immobilisation pour la reconstruction du poste de pompage – Aqueduc Sud

5.2 Octroi d'un contrat pour la reconstruction du poste de pompage Aqueduc Sud

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport annuel du plan de mise en œuvre – Schéma couverture de risques en sécurité incendie pour l'an 6

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-CMD014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD016 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 183 808,40 $ et se détaille comme suit ;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 85 656,27 $;
- Chèques : no.12393 à no. 12416
- Prélèvements automatiques : no. 3488 à 3502 ;
- Factures à payer : 21 278,85 $;
- Payes : 76 873,28$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

2024-02-CMD0017 ADOPTION DU RÈGLEMENT 569-ADM-2024 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller Serge Lacourcière à la séance du 9 janvier 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 569-ADM-2024 relatif au traitement des élus municipaux.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-02-CMD018 ADOPTION DU RÈGLEMENT 568-ADM-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Michelle Briand à la séance du 9 janvier 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 568-ADM-2024 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-02-CMD019 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-CMD139 concernant le projet pilote pour la modification des heures d'ouverture du bureau municipal pour la période hivernale adoptée lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du projet pilote pour l'année 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- maintient les heures d'ouverture pour l'année 2024, selon l'horaire suivant ;

- du lundi au jeudi de 7h45 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-02-CMD020 GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES – PROPOSITION # MKI031655

CONSIDÉRANT QUE le contrat des équipements et des services informatiques à prit fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- mandate le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à signer le nouveau contrat de service avec Groupe DL Solutions Informatique selon les termes et conditions prévu dans la proposition MKI031655, soit un paiement mensuel de 570,56 $ pour une période de 36 mois ;

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 13000 414.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-02-CMD021 CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RENOUVÈLEMENT D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) représente un appui considérable dans les dossiers sociaux économique et communautaire dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les activités de réseautage, de formation avec des intervenants du milieu des affaires sont disponibles afin de donner des outils de développement des compétences à ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- renouvelle l'adhésion avec la Chambres de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 222 $ (excluant les taxes), pour l'adhésion 2024 ;

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 19000 970.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-02-CMD022 REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – ADHÉSION 2024

ATTENDU QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et des associations de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux;

ATTENDU QUE le regroupement est un service des Associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adhérer au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au coût de 250 $.

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 19000 970.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD023 FONDATION LE TERRIER – PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a pour objet d'établir une collaboration entre la municipalité et la Fondation Le Terrier;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente permet d'uniformiser le coût du camp de jour par jour pour les familles ainsi que pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de chacune des municipalités sera calculée en référence de la participation des années précédentes avec une augmentation du pourcentage de l'IPC (Indice des prix à la consommation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage désire continuer son partenariat avec la Fondation Le Terrier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que la Municipalité reconnaît le coût du camp de jour à 35 $ par jour ;

- que la Municipalité assumera le coût par jour payé par la Municipalité soit, 19 $;

- que la mairesse Anne Potvin et le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim John-David McFaul sont autorisés à signer le protocole d'entente entre la Municipalité de Déléage et la Fondation Le Terrier ;

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD024 LOGICIEL ALERTES DE MASSE – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la municipalité et Modellium pour le logiciel d'alerte et de notifications à prit fin le 31 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se munir d'un système d'alerte aux citoyens;

CONSIDÉRANT le rôle majeur que doit jouer la municipalité et des responsabilités qui lui incombent en termes de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- accepte l'offre de services de CITAM afin de doter la municipalité d'un système d'alertes citoyennes, conformément à l'offre de services pour une durée de trois (3) ans ;

- que les frais d'acquisition du logiciel d'alerte de masse s'élève à 2 944,00 $ (excluant les taxes applicables) ;

- que les frais annuels récurrent pour la première année comprenant l'accès au logiciel, l'assistance technique, l'entretien du logiciel et l'accès aux nouvelles fonctionnalités pour un montant de 656,54 $

- que les frais annuels pour la deuxième année s'élèvent à 676,24 $ (excluant les taxes applicables) ;

- que les frais de la troisième année s'élèvent à 696,52 $ (excluant les taxes applicables) ;

- que le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé à signer le contrat avec l'entreprise CITAM.

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 61000 414.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-02-CMD025 AUTORISATION DE SIGNATURES – INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 357, relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Déléage, il est stipulé au chapitre III article 3.4 les fonctions de l'inspecteur ou de son substitut :

- administre et applique toutes les dispositions du présent règlement et règlement d'urbanisme ;

- surveille et contrôle les constructions ;

- émet ou refuse les permis de lotissement, de démolition, de déplacement, de construction, d'occupation et certificat conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise l'inspectrice municipale adjointe environnement et hygiène du milieu soit autorisée à faire les inspections nécessaires à l'application de la réglementation et à signer les permis de séjour de roulotte, les certificats d'affaires.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-02-CMD026 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFICATEUR 354-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 VISANT À PERMETTRE LES LOGEMENTS PARENTAUX À L'INTÉRIEUR DE TOUTE LES ZONES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été déposé à la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le 1er projet du règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période de consultation publique, du 12 décembre 2023, aucune question n'a été soulevée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le second projet de règlement modificateur 354-71 modifiant le règlement de zonage 354 pour permettre les logements parentaux à l'intérieur de toute les zones.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT 571-HYG-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE – AQUEDUC SUD**

Par la présente, le conseiller Stéphane Rivest donne avis de motion et de dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 571-HYG-2024 décrétant des dépenses en immobilisation pour la reconstruction du poste de pompage Aqueduc Sud.

Le projet de règlement 571-HYG-2024 est déposé à cette même séance.

2024-02-CMD027 **OCTROI DE CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE AQUEDUC SUD**

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer des travaux de reconstruction du poste de pompage situé rue Aqueduc Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage a procédé à un appel d'offres public;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres soit :

Soumissionnaire (s)	Montant global (incluant taxes)	Conformité
Excavatech J. L	1 312 699.42 $	Oui
Entreprises G.N.P. inc	1 384 846.05 $	Oui
T.G.C. inc	1 425 000.00 $	Oui
Construction FGK	1 488 033.91 $	Oui
Excavation Boldex inc.	1 552 480.29 $	Oui

ATTENDU QUE suite de l'analyse des soumissions, la soumission d'Excavatech J.L s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt pour la reconstruction du poste de pompage Aqueduc Sud au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavatech J.L, au montant de 1 312 699.42, (incluant les taxes applicables) ;

- d'autoriser le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à signer tous les documents en lien avec le dossier.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD028 **RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN OEVURE – SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE L'AN 6**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du « Schéma couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, chaque municipalité doit produire un rapport annuel du plan de mise en œuvre local;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Déléage a produit le rapport du plan de mise en œuvre local pour l'an 6 du schéma, tel que stipulé dans le « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le rapport annuel de mise en œuvre local de la Municipalité de Déléage, pour l'an 6 du schéma, tel que présenté.

La mairesse suppléante Michelle Briand, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD029 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h59.

ADOPTÉE.

_____	_____
Michelle Briand, Mairesse suppléante	John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim

,